

Permanence d'Accès aux Soins de Santé



PASS du CHPC Rapport d'activité _____2020_____

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Présentation générale.....	4
Le Centre Hospitalier Public du Cotentin.....	5
La PASS du CHPC.....	6
Mode d'organisation de la PASS.....	7
Localisation de la PASS.....	7
L'équipe de la PASS.....	9
Organisation des soins.....	10
Repérage et prise en charge des patients.....	11
La PASS du CHPC à l'épreuve de la Covid19.....	13
Partenariat et travail en réseau.....	16
Travail en réseau.....	17
Public accueilli en 2020.....	19
File active.....	20
Couverture sociale de base.....	20
Couverture complémentaire.....	20
Ressource.....	21
Domicile.....	21
Situation familiale.....	21
Indicateurs synthétiques de prise en charge et de suivi.....	23
Les consultations médicales.....	24
Les consultations infirmières.....	25
Les interventions sociales.....	26
Les consultations Neuropsychologues.....	27
Les activités administratives.....	28
Bilan et perspectives.....	29
Le bilan 2020.....	30
Les perspectives 2021.....	31
Conclusion.....	33
Bilan financier.....	35
Les moyens financiers.....	36
Le résultat analytique.....	37
Annexe.....	38

INTRODUCTON

Depuis le début des années 2000 et sa création, la PASS du CHPC, s'est adaptée aux différentes évolutions auxquelles elle a eu à faire face.

D'abord interne à l'hôpital, au Service d'Accueil des Urgences, puis ouverte vers l'extérieur par sa délocalisation dans le centre-ville de Cherbourg, elle a su, chaque année accueillir un public plus nombreux et plus large. Après la « crise migratoire » de ces dernières années et l'augmentation considérable du public migrant, en 2020 c'est, comme tout un chacun, face à la crise sanitaire qu'elle a dû s'adapter.

Se préparant à développer de nouvelles compétences, l'équipe de la PASS est restée mobilisée sur ses missions premières tout en les adaptant aux besoins quotidiens.

La PASS du CHPC reste plus que jamais une cellule médico-sociale au service des publics qui ont besoin de soins mais ne peuvent y accéder en raison de :

- L'absence de couverture sociale
- L'absence et/ou l'insuffisance de ressources
- L'absence de domicile fixe
- L'isolement social
- La complexité du statut administratif

Pour ce faire, durant l'année 2020, la PASS du CHPC a œuvré à

- Renforcer l'accès aux droits sociaux à la couverture maladie
- Accompagner le recours aux services de santé des personnes qui en sont éloignées
- Prévenir la désinsertion sociale des personnes vulnérables

Conformément aux directives ministérielles, aux préconisations de l'ARS et aux recommandations du Ségur de la santé, l'offre de service de la PASS est en constante augmentation et l'année 2020 a continué à voir se développer les actions autour de la démarche de « l'aller-vers » :

- Ebauche d'élaboration du projet de PASS mobile
- Sollicitation des partenaires institutionnels pour présentation du projet PASS mobile
- Maillage territorial par la multiplication des contacts avec les collectivités locales
- Mise en place des permanences avancées, au plus près des usagers sur demande d'intervention des partenaires

Ce rapport d'activité présente l'activité de la PASS au niveau médical, paramédical et social pour l'année 2020.



PRESENTATION GENERALE

LE CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Etablissement public de santé intercommunal né de la fusion, en 2006, du centre hospitalier Louis Pasteur de Cherbourg et du centre hospitalier de Valognes.

Adresse / coordonnées :

Site de Cherbourg : rue du Val de Saire, 50100 CHERBOURG

02 33 20 70 00 / 02 33 20 75 18

Site de Valognes : 1 avenue du 8 Mai 1945, 50700 VALOGNES

02 33 95 70 00 / 02 33 95 70 07

Le CHPC se compose de six sites :

Cherbourg-Octeville :

- L'hôpital Pasteur en centre-ville, regroupant services de médecine, MCO, urgences et la quasi-totalité des services médico-techniques,
- L'IFSI, rattaché à l'établissement et dans le même périmètre que l'hôpital,
- L'EHPAD « Le Gros Hêtre » à Octeville,
- La blanchisserie inter hospitalière, rue koening à Cherbourg,

Valognes :

- L'hôpital Simone Weil, regroupant des services de médecine polyvalente et de SSR, des consultations de spécialité et un plateau technique, un Centre de Soins Non Programmés. L'hôpital est également doté de services techniques et logistiques,
- L'EHPAD « Le Pays Valognais » dans le périmètre de l'hôpital

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin est composé de :

- **5 pôles**
 - Pôle I : Médecine intensive
 - Pôle F : Femme-enfant
 - Pôle M : Spécialités médicales SSR gériatrique
 - Pôle C : Médico-chirurgical
 - Pôle P : prestations
- **7 directions :**
 - Direction générale,
 - Direction de la coordination générale des soins,
 - Direction logistique,
 - Direction des affaires financières et du système d'information,
 - Direction des ressources humaines,
 - Direction de la qualité et des affaires médicales,
 - Direction hôpital de Valognes.

LA PASS DU CHPC

Afin de répondre aux difficultés d'accès à la santé des personnes en situation de précarité, la loi de lutte contre les exclusions du 31 juillet 1998, a prévu :

- L'élaboration des premiers Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
- La mise en place de dispositifs spécifiques favorisant l'accès à la santé des plus démunis, dont les PASS

La circulaire n° 736 du 17 décembre 1998 les définit ainsi : « *Les PASS constituent des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes en situation de précarité, non seulement au système hospitalier, mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de santé, d'accueil et d'accompagnement social en poursuivant un objectif global de réinsertion du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé* ».

La lutte contre l'exclusion sociale a été à nouveau inscrite dans les missions de la loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire ». La circulaire du 18 juin 2013, relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS, a réaffirmé la volonté nationale de valoriser et d'optimiser le fonctionnement des PASS, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

En Normandie, le P.R.A.P.S. (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies) 2018–2022 rappelle le rôle les P.A.S.S. comme « passerelles » pour « l'accès aux droits et au système de santé pour tous ».

Rattachée à la Direction de la coordination générale des soins et, plus spécifiquement au pôle Spécialités médicales, la PASS du CHPC est quotidiennement en contact avec d'autres structures médico-sociales, des associations partenaires et la médecine de ville. Elle a pour missions :

- De faciliter l'ouverture des droits et l'accès aux soins des publics en situation de précarité
 - o Repérer les obstacles à l'accès aux soins des personnes démunies.
 - o Assurer une coordination de la prise en charge médico-sociale.
 - o Garantir l'accès aux médicaments tout au long du traitement (à l'hôpital ou à la sortie).
 - o En fonction des besoins : mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et d'éducation à la santé.
- D'assurer la continuité des soins dans le cadre d'une prise en charge globale de santé
 - o Identifier et développer les relations avec les partenaires extérieurs du secteur social et médico-social intervenant en matière de lutte contre l'exclusion
 - o Assurer l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de précarité et la mise en place de relais vers les structures aptes à ménager la prise en charge globale de la santé, en interne et en externe.
- De s'inscrire dans une démarche partenariale pour une coordination du social et du sanitaire.
- De réaliser la coordination médico-sociale en concertation avec le référent social de la PASS.

Mode d'organisation de la PASS

La PASS du CHPC est un dispositif transversal. L'équipe pluridisciplinaire qui la compose travaille conjointement pour permettre un meilleur accès aux soins des patients.

Elle offre l'accès à des permanences, tant à l'intérieur de l'hôpital avec un accès direct au plateau technique, qu'à l'extérieur de l'hôpital avec orientation rapide possible.

La PASS fonctionne toute l'année, selon le planning suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Staff AS SAU et coordination IDE et AS	Temps administratif, partenarial et rdv - Assistante sociale	9h30 à 12h30 Permanence Médecin-IDE-AS au CHPC	10h30 à 12h30 Permanence Médecin-IDE PASS-AS-IDE EMPP en Centre-ville	Temps administratif, partenarial et rdv - Assistante sociale et IDE
13h00 à 16h00 Permanence IDE-AS au CHPC		Temps de coordination AS et 1/2 IDE	13h00 à 16h00 Permanence Médecin-IDE-AS en Centre-ville	

L'agent administratif intervient au quotidien, en concertation avec l'assistante sociale en particulier.

Localisation de la PASS

La PASS du CHPC exerce ses activités sur deux lieux fixes distincts et a initié en 2020 la démarche de « l'aller vers »

- PASS Interne :

La PASS Interne accueille les patients dans les locaux même du Centre Hospitalier Public du Cotentin – au Rez-du-jardin, rue Vintras.

Pour la PASS interne, les permanences d'accueil du public ont lieu :

- Lundi de 13h à 16h : binôme assistante sociale et infirmière.
- Mercredi de 9h30 à 12h30 : trinôme médecin, assistante sociale et infirmière.
- Une ligne téléphonique dédiée à la PASS est opérationnelle : 02.33.20.75.78 – Poste 37578.
- Staff partenarial. Il se réunit mensuellement afin d'échanger des situations des patients également accompagnés par les structures sociales de proximité. Ce Staff permet une meilleure coordination des accompagnements et une veille des personnes les plus précaires. Du fait des difficultés à se réunir en 2020, il a eu lieu à 4 reprises.

- *PASS Externe – PASSerelle*

Pour rendre le service plus accessible aux personnes les plus éloignées du soin, depuis 2012, nous avons mis en place une **Permanence externalisée**, parking Gambetta - CHERBOURG EN COTENTIN.

Pour ce point d'accueil, la permanence a lieu

- Le jeudi de 10h à 12h30 : médecin et infirmière de la PASS, Assistante sociale et IDE EMPP en partenariat avec la Fondation Bon Sauveur.
- Le jeudi de 13h00 à 16h00 : médecin, infirmière, assistante sociale

- *Dans le cadre du développement de « l'Aller-Vers »*

- Déplacement du binôme IDE/ASS vers les patients éloignés des soins et repérés par les partenaires
- Organisation des temps de rencontre avec les mairies des territoires cibles pour présentation de la démarche de « l'aller-vers »

L'équipe concourant à l'activité de la PASS

Désignation	Nom/Prénom	ETP	Financement PASS	Mise à disposition, bénévolat ou partenariat
Personnel médical	Emeline DUROY, médecin coordonnateur	0,2	MIG PASS	
	Frédéric BASTIAN, médecin	Bénévoles		Bénévolat
	Nathalie CLAVIER, médecin			
	Jean DOUMERT, médecin			
	Jean-Louis GORIAUX, médecin psychiatre			
	Véronique GRUDET, médecin			
	Dorothée LECALLIER, médecin			
	Claudine MORIN, médecin			
	François ROUSSEAU, médecin			
	Jean TISSOT, médecin			
	Anne WUCHER, médecin, référente de l'équipe des bénévoles			
Personnel paramédical	Virginie BAHIER, cadre de santé	0,05	MIG PASS	
	Maud FLEURY, IDE	0,75	MIG PASS	
	G. GOSSELIN, P. GUILLERM, IDE Psychiatrique	EMPP		Partenariat avec la FBS
	Delphine DELAMERE, assistante sociale	1,30	MIG PASS	
	Marie LEFRANCOIS, secrétaire médico-sociale	0,5	MIG PASS	
	Serge APELE Cadre socio-éducatif	0,05	MIG PASS	



ORGANISATION DES SOINS

REPERAGE ET PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

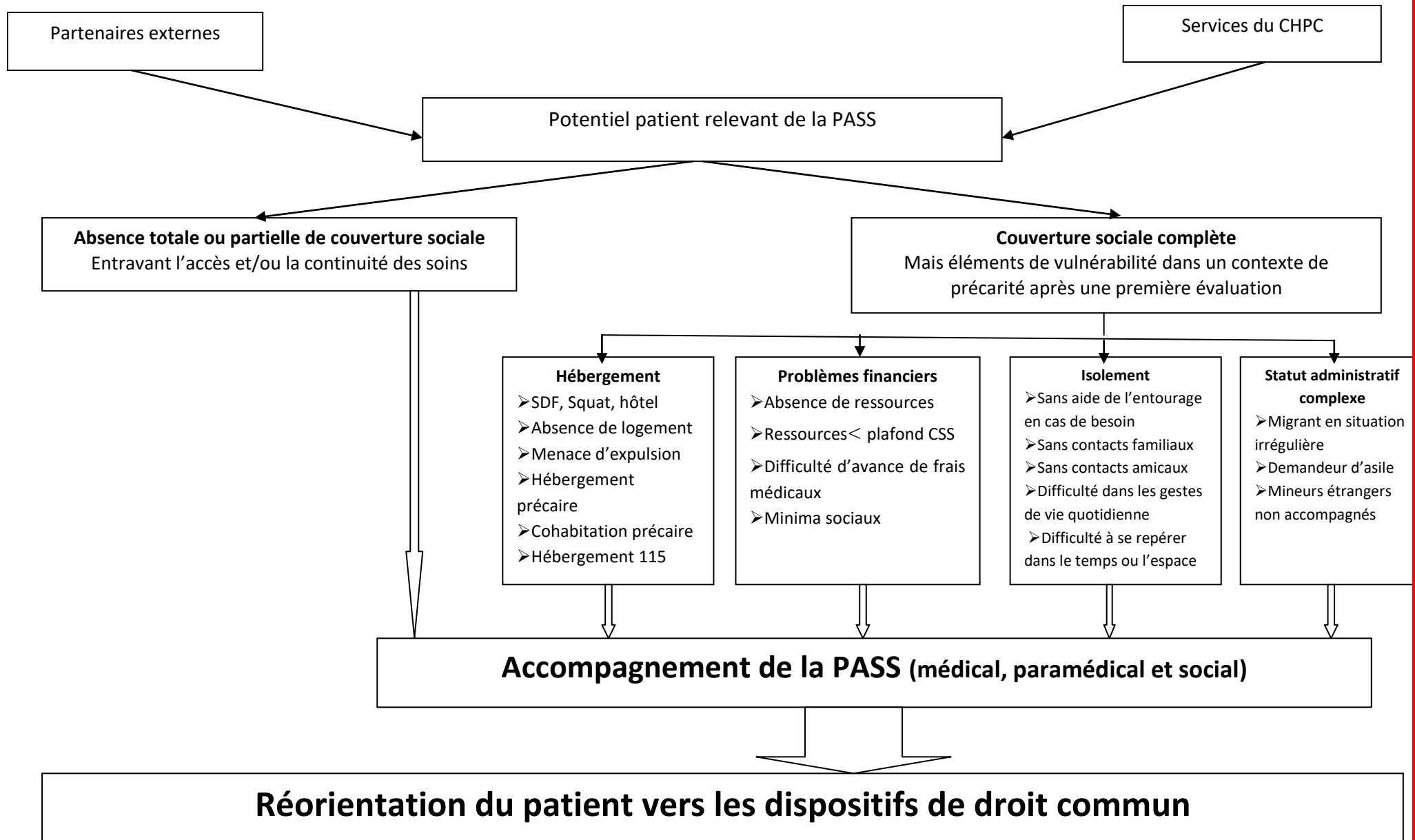
L'orientation de patients vers la PASS du CHPC se structure autour de trois points d'accès :

- Par le Service d'Accueil des Urgences
- Par les services internes
- Par les partenaires institutionnels et associatifs du territoire

Les professionnels intervenants à la PASS (professionnels comme bénévoles), ont mené depuis plusieurs années une réflexion sur les notions d'urgences et de besoins des publics ciblés par la PASS. Toutes ces réflexions convergent sur le fait que la PASS n'est pas réservée seulement aux SDF, aux personnes sans couverture sociale, mais à toute personne en situation de précarité définie plus largement autour d'une « absence de lien » ou comme toute personne « démunie face à la santé ».

Pour lutter contre cette précarité de l'accès aux soins, différents partenaires ainsi que les intervenants de la PASS sont mobilisés :

- Des signalements sont adressés via le bureau du mouvement, les consultations externes et les services de médecine du CHPC et par les professionnels du territoire en charge de la veille sociale au service social qui fait le lien avec la PASS.
- Prise en charge du patient : procédure « parcours patient PASS interne » avec délivrance de traitements médicamenteux.
- Le patient bénéficie de l'accès aux plateaux techniques, laboratoire, imagerie médicale et des spécialités médicales du CHPC (dentiste, ophtalmologue...)
- Mise en œuvre du dossier patient dématérialisé permettant un accès aux intervenants des permanences PASS internes et externes
- Accompagnements physiques des patients aux rendez-vous assurés par les professionnels de la PASS, le secrétariat du service social ou des partenaires extérieurs.
- Outil de suivi des rendez-vous programmés.
- Poursuite de la coopération avec les équipes des urgences, de la gynécologie, de la pédiatrie et la médecine interne et infectieuse du CHPC pour assurer la continuité des soins.
- Poursuite de la collaboration avec le conseil départemental dans le cadre de la PMI pour l'accompagnement des familles avec enfants et des suivis de grossesse.



Dès le premier confinement, la PASS du CHPC a été désignée par l'ARS Normandie « PASS Pivot ». Suite à cette désignation, la PASS a dû réorganiser son activité et ses équipes pour s'adapter aux mesures gouvernementales.

La PASS Pivot a eu pour mission de coordonner les appels, sollicitations et besoins de l'ensemble des PASS du département, afin de fluidifier et optimiser la prise en charge des personnes vulnérables et des sans-abri :

- Aller vers le public cible (lieu d'hébergement...)
- Mise à l'abri de ces personnes
- Anticiper et éviter des remises à la rue pendant le confinement
- Coordonner et réguler les orientations et les éventuelles mesures de dépistages de personnes vulnérables et de sans-abri
- Gestion et optimisation des places d'hébergement (contingent préfectoral), des cas positifs de COVID19, de personnes sans abri, malades sans nécessité d'hospitalisation
- Appui auprès des équipes des centres d'hébergement
- Appui des équipes hospitalières dans la prise en charge et l'orientation des personnes vulnérables isolées...

Pour ce faire une équipe constituée de trois pôles a été mise en place :

- **Pôle équipe de coordination**
 - Constituée du cadre socioéducatif, de l'assistante sociale et de l'agent administrative avait pour mission d'assurer la fluidité du dispositif, la coordination des acteurs du territoire et l'orientation des cas suspects vers les centres de desserrement.
 - L'équipe de coordination est également chargée de faire remonter hebdomadairement auprès de l'ARS, les statistiques épidémiologiques
- **Pôle équipe d'évaluation médicale et de dépistage.**
 - Comparativement aux autres PASS pivot au niveau national, ce pôle est une spécificité de la PASS du CHPC. Sa mission était d'aller au plus près des personnes cibles pour procéder à des évaluations médicales. Cette équipe était constituée de deux cadres de santé mises à disposition par le CHPC
- **Pôle équipe sanitaire mobile**
 - Constituée de l'IDE de la PASS et des médecins de la réserve sanitaire, cette équipe avait pour mission d'assurer la prévention, la surveillance et le suivi paramédical auprès des patients Covid+ en centre de desserrement et d'hébergement.
 - Cette équipe n'a pas été mobilisée faute de patients Covid+ dans les centres de desserrement sur le territoire.

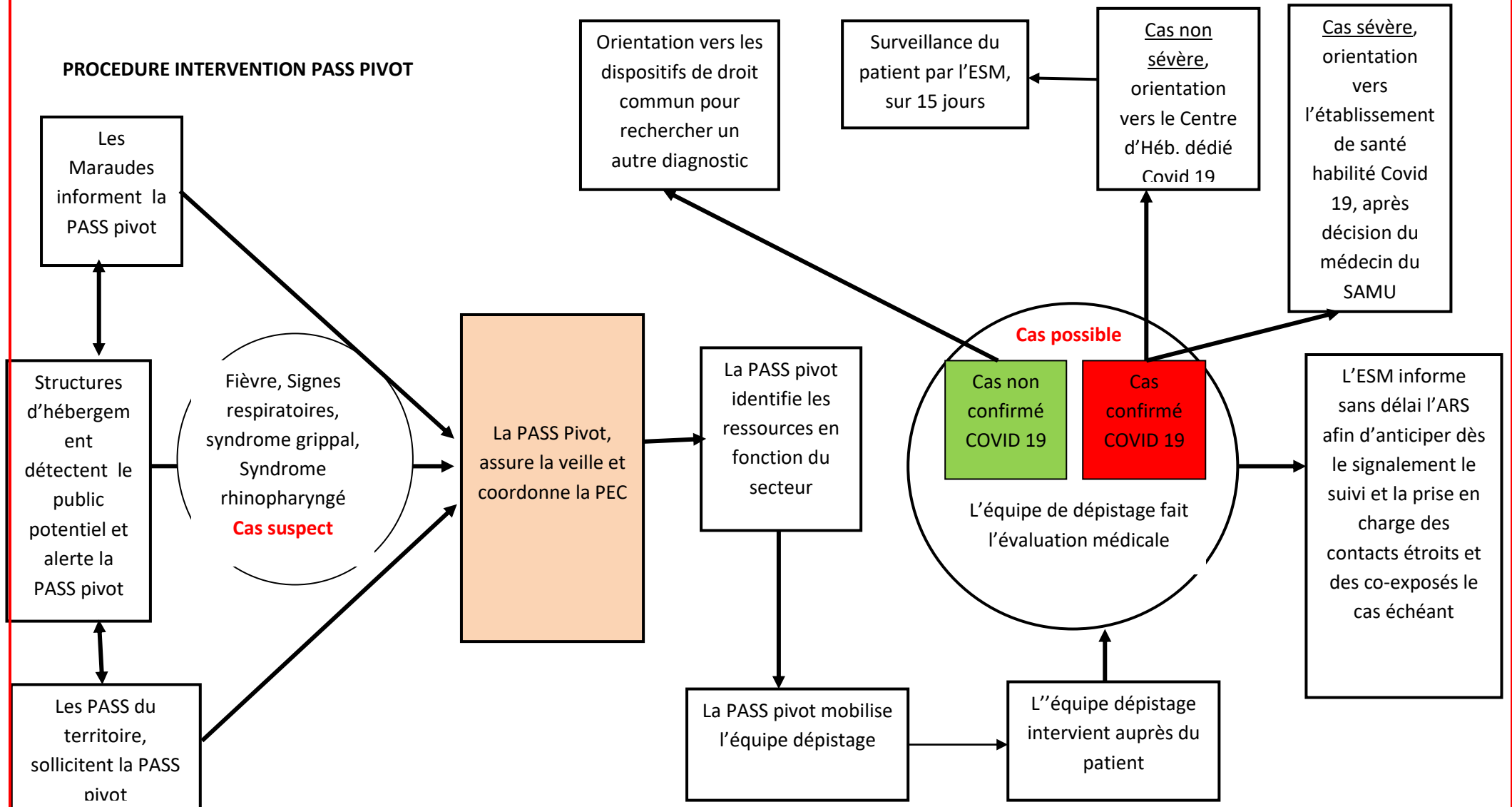
L'expertise de la prise en charge de la précarité et de « l'aller-vers », le professionnalisme et l'esprit de responsabilité de la PASS du CHPC durant la crise sanitaire ont été salués par l'ensemble des partenaires institutionnels (ARS, DDCS et CCAS) et associatifs.

Concrètement : 4 dépistages ont été effectués (3 à la PASS externe et 1 au domicile).

Aucun cas de COVID n'a été dépisté chez COALLIA (centre de desserrement pour le territoire de Cherbourg en Cotentin). Le travail en partenariat avec la PASS est efficace et qu'il doit perdurer ainsi.

Le fonctionnement de la PASS Pilote

PROCEDURE INTERVENTION PASS PIVOT





PARTENARIAT ET TRAVAIL EN RESEAU

Des dispositions prises avec les partenaires pour assurer la continuité des soins et promotion du travail en réseau

Dans le cadre du processus de continuité de soins et de prise en charge des patients s'adressant à la PASS, des dispositions ont été mises en place avec les partenaires du territoire à travers :

- **Un Comité de pilotage** : 26 mai 2020
Le comité de pilotage de la PASS se tient 1 fois par an dans les locaux du CHPC.
Il est constitué :
 - o De l'Agence Régionale de Santé
 - o Des directions du CHPC ou représentants (direction générale, direction des soins infirmiers, direction des ressources humaines)
 - o Du chef et cadre du pôle M du CHPC
 - o De la ville de Cherbourg en Cotentin
 - o De l'Atelier Santé Ville
 - o De la CPAM
 - o D'un représentant des médecins bénévoles de la PASS Externe
 - o De l'équipe de la PASS interne

Pour l'année 2020 et, compte tenu de la crise sanitaire de la Covid19, le COPIL s'est tenu en visioconférence le 26 Mai 2020.

Les décisions retenues lors de ce COPIL ont été :

- Se rapprocher de la coordination régionale des PASS afin de concevoir une mallette de communication
- L'équipe de la PASS évoque le besoin d'une PASS mobile plutôt que des permanences dans différents lieux du territoire (problème de la mobilité du public précaire).
- Associer la coordination régionale des PASS à l'élaboration d'un éventuel projet PASS mobile
- Organiser régulièrement des rencontres PTA/PASS pour mieux se connaître et définir les missions de chacun (à destination des partenaires).

- Un Comité technique

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques de la PASS, un comité technique est institué. Ce comité technique est composé de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de la PASS et se tient au besoin.

En 2020, il a eu lieu quatre comités techniques:

- 02/07/20 : En équipe restreinte
- 15/10/20 : En incluant l'équipe de direction
- 23/11/20 : Projet PASS mobile
- 14/12/20 : Présentation à la Direction du projet PASS mobile

- Des Conventions, le développement partenarial, participation aux instances locales, coordination régionale

- Poursuite d'un staff mensuel : PASS – SAO – Itinérance – Conscience Humanitaire pour faciliter la coordination (qui a été suspendue à certaines périodes de l'année)
- Le 31/01/2020 : Participation au projet PASS Migrant.
- Le 28/05/2020 : Rencontre sur la thématique de l'Habitat dégradé
- Le 16/06/2020 : Journée Régionale de PASS
- Le 01/07/2020 : Rencontre PTA
- Le 12/10/20 : Participation au groupe local « Discrimination et Santé Mentale »
- Le 13/10/2020 : Rencontre IRSA PASS Manche
- Le 16/10/2020 : Rencontre MSA Valognes
- Le 10/11/2020 : Campagne Pyramig
- Le 18/11/2020 : Participation au Comité de Pilotage CAU Coallia

En parallèle de ces rencontres qui ont pu avoir lieu, un projet avec la Mission Locale de Cherbourg n'a pas pu aboutir du fait des restrictions sanitaires.

De même, des rencontres organisées avec les deux autres PASS du département ont dû être annulées.

Toutefois, la place prise par la PASS du CHPC dans le cadre de la coordination des acteurs de terrain pour la crise sanitaire a permis d'étayer les partenariats existants et d'en développer de nouveaux.

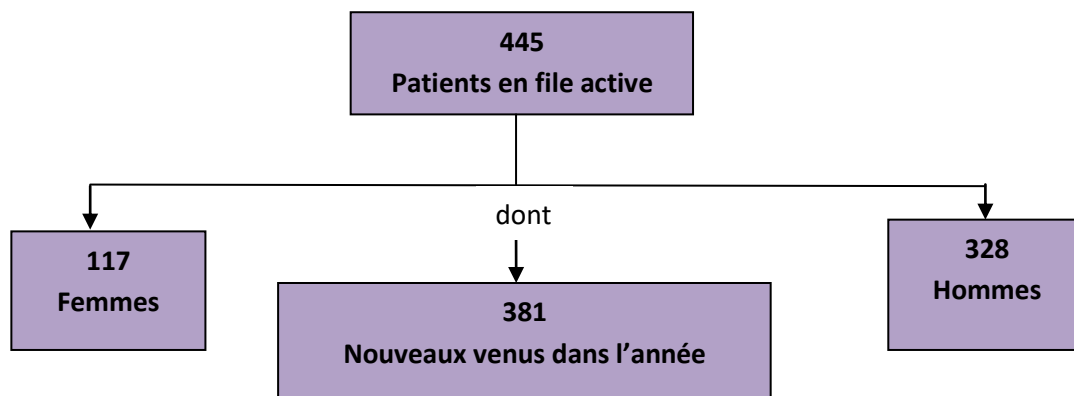
De plus, l'accroissement de « l'aller-vers » est resté en ligne de mire des projets de la PASS. Pour cela, des rencontres de patients mais aussi de partenaires de secteurs plus éloignés ont été mis en place.

Enfin, la création d'un nouveau dépliant a été vecteur de nouveaux échanges sur la place, les missions et le rôle de la PASS. Il a distribué tant aux partenaires extérieurs qu'à l'intérieur du Centre Hospitalier.



PUBLIC ACCUEILLI EN 2020

FILE ACTIVE EN 2020



- Age

	0 à 6 ans	7 à 17 ans	18 à 25 ans	26 à 64 ans	65 et +	Total
Total	13	29	151	241	11	445

- Lieu de naissance

○ France + DOM	114	Autres	6
○ Europe	62		
○ Etrangers hors EU	269		

Couverture sociale de base

	Nombre
Droit commun	38
Aucune couverture	145
PUMA	181
AME	25
Carte EU	2

Couverture complémentaire

	Nombre
Aucune	150
AME	25
CMU	191
ACS	7
Mutuelle	15
ALD	4
Autre	1

Ressources

	Nombre
Salaire	17
Retraite	4
RSA	19
ASS	0
AAH	12
Chômage	1
Pension d'invalidité	1
ADA	51
Autres	1
Sans ressources	50

Domicile

	Nombre
Fixe / stable	166
Mobile	11
Famille / Amis	45
Foyer	55
Hôtel, urgence, 115	54
Sans hébergement, rue	91
Caravane / Bateau	4
Autre	2

Situation familiale

	Nombre
Célibataire	346
Nombre d'enfants à charge	47
En couple	77
Nombre d'enfants à charge	61
Mineur	25
Dont Mineur isolé	11

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 a été une année très chargée en termes de file active, comparativement aux deux précédentes années.

On constate une progression de presque 20% du public accueilli.

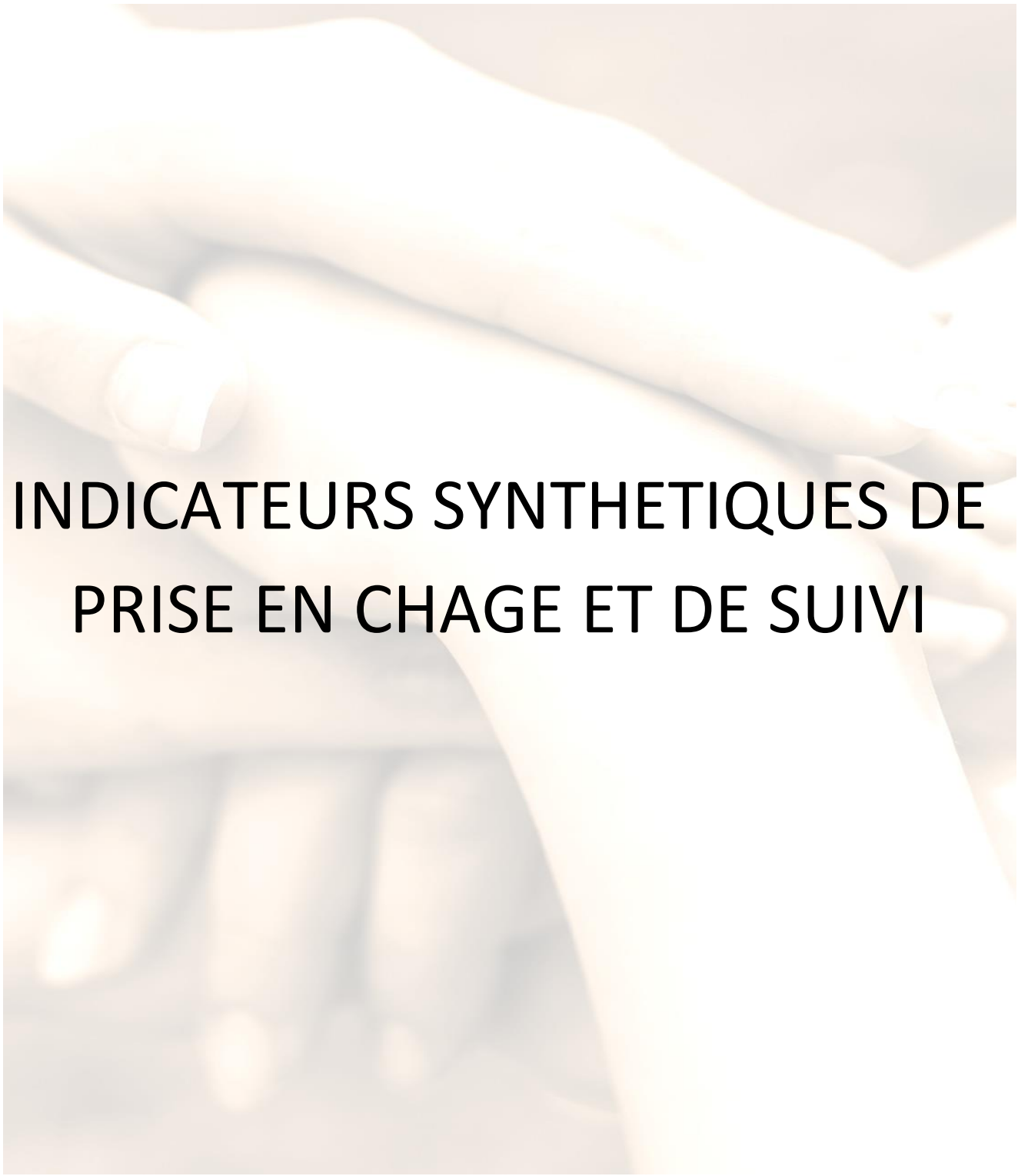
Cette progression de la file active peut s'expliquer d'une part par l'augmentation de la précarité causée par la crise sanitaire et, par le développement de « l'aller-vers » d'autre part.

Le public de la PASS reste majoritairement étranger avec 75% de personnes nées hors du territoire français.

L'augmentation reste proportionnelle en fonction du genre ou de l'âge, le chiffre le plus marquant est le passage de 17 personnes salariées à la PASS contre 5 en 2019.

En parallèle, on note une forte proportion de personnes sans couverture maladie, même de base.

La PASS est majoritairement sollicitée par les patients sans ressources ou ayant des minimas sociaux. A cette précarité financière, s'ajoute une précarité sociale : 98% des patients pris en charge par la PASS du CHPC sont en situation d'isolement social.




INDICATEURS SYNTHETIQUES DE PRISE EN CHARGE ET DE SUIVI

LES CONSULTATIONS MEDICALES.

Hors des locaux du centre hospitalier (PASS externe), par les médecins bénévoles

La présence d'un médecin à la PASS est primordiale. Sa présence contribue au recours aux soins de médecine générale. La prise en charge proposée par le médecin de la PASS est temporaire. L'objectif final étant une réorientation vers le droit commun.

Une proportion de patients n'a plus de droits ouverts. Ils sont donc pris en charge par la PASS le temps nécessaire de réouverture de droit. Cependant la prise en charge peut être plus longue, soit parce que la pathologie est multidimensionnelle et nécessite une bonne coordination avec les différents acteurs, soit par difficulté pour trouver un médecin.

	2020		2019
• Nombre de patients file active	311	82 F	326
• Nombre de nouveaux patients	286	229 H	270
• Nombre 1 ^{ère} consultation médicale adulte	288		265
• Nombre 2 ^e 3 ^e 4 ^e Consultation adulte	362		266
• Nombre 5 ^e consultation adulte	228		200
• <i>Total consultations médicales adulte</i>	878		731
• Nombre 1 ^{ère} consultations médicales pédiatriques	20		33
• Nombre 2 ^e 3 ^e 4 ^e consultations pédiatriques	3		13
• Nombre 5 ^e consultations pédiatriques	0		1
• <i>Total consultations médicales pédiatriques</i>	23		47
• Total consultations médicales pour 2020	901 		778


Malgré une file active assez stable, le nombre de consultation a fortement augmenté (+123), particulièrement pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} consultations.

Le manque de médecins généralistes pouvant devenir le médecin traitant d'un certain nombre de patients PASS, est un frein à la fluidité du parcours médical.

Les patients pris en charge sont majoritairement arrivés à la PASS par initiative personnelle (43%).
25% des patients sont orientés par les partenaires associatifs pour une consultation médicale,

68% des patients reçus à la PASS viennent pour des demandes de consultation médicale.

LES CONSULTATIONS INFIRMIERES.

	2020		2019
- hors des locaux du centre hospitalier (PASS externe), par l'IDE			
		92 F	
• Nombre de patients file active	371	}	379
• Nombre de nouveaux patients	314		279 H
• Nombre de 1 ^{ère} consultation	377		347
• Nombre de consultations de suivi	954		866
• Total consultations infirmières	1331		1213
• Nombre actes infirmiers	630 		586

L'activité ne cesse de croître avec pour l'année 2020 un total de 1989 interventions IDE : les principales actions portant sur l'écoute, la relation d'aide, la prise de rdv médicaux et l'accompagnement ainsi que la liaison faite avec les partenaires

Le 1er contact, l'approche sont essentiels pour permettre au patient de se sentir écouté, compris et non jugé. Le temps est un facteur déterminant pour mettre en place une relation de confiance permettant au patient d'aller jusqu'au bout de son parcours de soin.

La 1^{ère} consultation permet de préparer la consultation médicale : l'infirmière repère avec le patient l'ensemble de ses problématiques somatiques pour mieux cibler la consultation avec le médecin mais aussi psychologiques afin d'anticiper la prise en charge conjointe avec l'EMPP.

Le parcours des migrants dans les demandes d'asile est de plus en plus complexe et l'IDE reçoit de plus en plus de patients découragés qui demandent une écoute attentive et bienveillante.

De plus, l'infirmière assure le lien avec les médecins de spécialités du CHPC afin de permettre aux patients d'accéder aux mêmes soins que les personnes de droit commun.

La prise de rendez-vous et l'accompagnement aux examens permettent aux patients d'être rassurés devant un interlocuteur médical inconnu, il s'agit toujours de maintenir la confiance pour éviter la rupture de soins.

Le besoin croissant nous demande toujours plus d'investissement, et d'adaptation vis-à-vis des patients de la PASS.

A noter que l'équipe IDE a été renforcée sur le temps du premier confinement pour adapter au mieux l'accueil de nos patients. Ce renfort se poursuit de temps à autre et il deviendrait presque indispensable au vue de la charge de travail croissante.

Nous pouvons nous trouver cependant parfois en difficulté avec des pathologies de la dépendance ou encore psychiatriques qui sont très fréquentes parmi la population précaire.

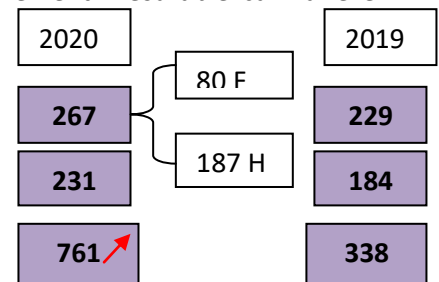
LES INTERVENTIONS SOCIALES.

Le temps consacré à chaque patient par l'assistante sociale est très difficilement mesurable car varie en fonction des besoins du patient (autonomie, maîtrise de la langue...)

Au sein de la PASS, l'assistante sociale assure les missions :

- De participation au comité de pilotage
 - De participation au comité technique
 - De travail en réseau et de développement partenarial
 - De mise en œuvre de démarches d'action sociale (ouverture et accès aux droits...)
- Les consultations sociales proposées par la PASS du CHPC se déroulent sur deux lieux distincts :
- Dans les locaux du centre hospitalier (PASS interne)
 - Hors des locaux du centre hospitalier (PASS externe)

- Nombre de patients en file active
- Nombre de nouveaux patients
- Nombre d'entretiens de PEC



On note en 2020, une très forte augmentation du nombre d'entretiens. Cela est dû à l'augmentation du temps d'intervention de l'assistante sociale, mais aussi à la complexification de l'ouverture des droits des patients reçus par la PASS. En effet, l'évolution des conditions d'accès aux dispositifs rendent les démarches plus complexes et la multiplication des rencontres à ce sujet.

L'augmentation du temps d'intervention permet aussi un meilleur accompagnement vers le droit commun de personnes très éloignées. Assurément, ce temps permet de s'adapter au rythme tant de la personne que celui des institutions. La place de médiateur est alors plus accessible.

L'augmentation de ce temps permet aussi un accompagnement de personnes à la situation administrative complexe. Elles retrouvent des marques avant de pouvoir rentrer dans le droit commun.

L'intervention conjointe de l'agent administratif et de l'assistante sociale permet la mise en place d'actions visant la réduction des coûts tant pour les patients que pour l'hôpital. Les outils mis en place entre 2019 et 2020 ont grandement facilité ce travail. Ils doivent en permanence évoluer pour s'adapter aux évolutions administratives.

LES CONSULTATIONS NEUROPSYCHOLOGUES.

Compte tenu de la spécificité du public accueilli à la PASS, les consultations neuropsychologiques ont une importance capitale dans l'approche de la prise en charge globale du patient. Ces consultations se sont fait à la demande pour l'année 2020.

Ces consultations sont réalisées **après un entretien**, ce afin de connaître le patient, de repérer son symptôme (et l'objet du bilan) et de choisir les outils nécessaires et appropriés à l'expertise.

L'activité du neuropsychologue se structure autour de la détermination du retentissement cognitivo-comportemental d'une pathologie connue et, de la contribution au diagnostic.

Les consultations proposées par la neuropsychologue se font uniquement sur rendez-vous.

Le temps consacré à chaque patient par la Neuropsychologue est très difficilement mesurable car varie en fonction du patient (autonomie, maîtrise de la langue...).

Ainsi, certaines circonstances afférentes à la spécificité du public, rendent souvent difficile l'activité de la Neuropsychologue : imprécision de la demande, la barrière culturelle et/ou linguistique, la non adhésion du patient...

○ Nombre de consultations

3

▪ Nombre de femmes

1

▪ Nombre d'hommes

2

ACTIVITES ADMINISTRATIVES.

L'agent administratif assure différentes tâches au sein du service de la PASS :

- Accueil téléphonique et physique du public,
- Elaboration et envoi en collaboration avec l'assistante sociale des dossiers de prise en charge – sécurité sociale, OFFI, et autres administrations.
- Prise des renseignements, photocopies des pièces justificatives de l'identité de la personne pour constitution du dossier social.
- Orientation des personnes vers les différents services ou partenaires.
- Elaboration d'outils communs pour un meilleur suivi des dossiers.
- Travail en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la PASS

Un travail est engagé avec le bureau du mouvement afin de mieux repérer, traiter ou rattraper des situations de patients venus au CHPC sans droits de base à la CPAM. Pour cela un tableau est mis en commun et complété par les deux services. Une rencontre mensuelle a maintenant lieu afin de faire le point sur ces dossiers parfois complexes.

Ce travail nécessite une grande adaptabilité puisque les démarches à exécuter, notamment dans le cadre des demandes d'asile, changent perpétuellement.

Il a aussi fallu s'adapter lors de la crise sanitaire, préparer un éventuel afflux de patients COVID +.

La secrétaire effectue l'accueil téléphonique et physique ainsi que quelques accompagnements lors de rendez-vous internes au CHPC.

Il est difficile de quantifier les tâches administratives mais l'activité a augmenté en 2020, les sollicitations sont de plus en plus nombreuses de par les usagers et les collaborateurs de la PASS.

Durant l'année 2020, le secrétariat a joué un rôle essentiel pour épauler le cadre socioéducatif dans la mise en place et la coordination de la PASS Pivot chargée de coordonner l'ensemble des PASS du département de la Manche et l'accompagnement des centres de desserrement pour la prise en charge des patients sans domicile et/ou en hébergement collectif pendant le premier confinement.



BILAN ET PERSPECTIVES

- Rappel des objectifs fixés par l'ARS pour 2020

La dotation 2020 identique à la dotation 2019 avait les mêmes objectifs :

- Stabiliser et renforcer le partenariat sur le repérage des personnes isolées et en état de santé dégradé sur le territoire du Cotentin en concertation avec les autres dispositifs de coordination (PTA, ...)
- Développer la mission de la PASS sur le site de Valognes par la structuration d'un réseau local de professionnels
- Augmenter la file active pour atteindre à minima 400 personnes (non atteint en 2019)
- Restructurer le Comité de Pilotage (revoir la composition et les enjeux) avec des objectifs stratégiques pour définir une feuille de route de l'année N+1 avec les partenaires selon les problématiques repérées

- Rappel des objectifs fixés par le COPIL pour 2020 :

- Maintenir l'accompagnement des personnes en grande précarité et éloignées du soin de Cherbourg en Cotentin
- Poursuivre le processus d'élargissement de la PASS sur le secteur de Valognes
- Accroître la visibilité de la PASS par la mise à jour des outils de communication
- Maintenir le réseau et le travail partenarial (Staff partenaire, travail concerté avec l'EMPP, orientation centre de vaccination, ...)

- Réalisations et éléments d'amélioration

1)- Les Réalisations

- Concernant le maintien des activités ou des partenariats précédemment développés :

Durant l'ensemble de l'année, l'équipe s'est affairée à maintenir l'accueil et l'accompagnement proposé en lien avec ses partenaires habituels
- Concernant l'objectif de développement de la mission PASS sur le site de Valognes, les actions entreprises ont été :
 - Un courrier pour les médecins CHPC partis en retraite pour les solliciter à rejoindre la PASS externe mobile
 - Recensement des CCAS du territoire de cœur du Cotentin
 - Une réunion partenariale avec les acteurs du territoire de Valognes pour présenter le projet

- Réalisation d'un répertoire des associations du territoire de Valognes
- Courrier à l'attention des maires et président des CCAS concernés pour expliquer le contexte du projet
- Des rencontres partenariales
- Des rencontres de quelques patients relevant du dispositif et orientation vers des médecins généralistes
- Participation au groupe d'échange de pratique PASS et avec les autres PASS pour connaître leur processus de développement territorial
- Concertant l'adaptation au contexte sanitaire :

La PASS du CHPC a été désignée par l'ARS PASS Pilote pour le département de la Manche et Equipe Sanitaire Mobile pour son secteur d'intervention. Dans ce cadre l'équipe a adapté son intervention au cadre proposé. Le développement des partenariats adaptés et les recherches de protocoles ont été une tâche quotidienne.

Ces fonctionnements différents ont permis de consolider des partenariats existants notamment.

- Concernant la visibilité de la PASS :

Les outils mis à jour ont été distribués. Ces distributions ont été l'occasion d'échanges et d'orientations de nouveaux patients.

2)- Les éléments d'améliorations ou difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées, on peut citer :

- La difficulté de trouver un temps d'échange en groupe. Les rencontres initialement prévues en 2020 avec les équipes municipales des communes de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Bricquebec ont eu lieu début 2021
- En terme d'amélioration, la présence d'un vrai binôme AS /IDE sur toute cette année 2020 a permis de renforcer les missions principales de la PASS. Cela a donné un vrai plus aux patients qui ont pu rencontrer les 2 professionnelles, en même temps ou à des temps dédiés pour chacune. Faisant ainsi un vrai lien entre le social et le paramédical
- Ce binôme a également pu profiter de mise en place de temps d'analyse de pratiques avec l'aide d'une des psychologues du CHPC. Ce temps s'est fait à la demande des professionnelles qui en ont exprimé le besoin. Cela permet effectivement d'évoquer des situations complexes fréquentes au sein de la population de la PASS mais aussi renforcer la cohésion d'équipe. Prendre le temps de se poser et d'avoir un autre regard sur certaines situations nous a permis de rester au plus proche de nos multiples missions

LES PERSPECTIVES 2021

En 2021, la PASS reste mobilisée sur ses missions premières. Elle poursuit son investissement auprès des plus précaires, éloignés du soin. Pour cela l'enveloppe permettant de financer la mesure 27 du Segur de la santé, permettra de renforcer le temps paramédical par le développement des consultations avancées (le hors les murs) de l'IDE dans des zones isolées. Ces actions auront pour but d'être au plus près des patients, y compris ceux qui restent éloignés du soin.

Le fait que l'équipe médicale se soit étoffée de spécialistes avec un médecin psychiatre et un addictologue permet une meilleure prise en charge de pathologies récurrentes chez les patients PASS.

L'assistante sociale, avec son temps d'intervention majoré, participe à la poursuite de ces missions premières. Elle étaye le partenariat et le développe.

La participation aux campagnes envers les personnes les plus démunies s'inscrit aussi dans le quotidien de la PASS.

Pour poursuivre ses objectifs « d'aller-vers », sur un territoire élargi, l'équipe organise des rencontres régulières. Le contexte sanitaire reste un frein à ces rencontres :

- Sollicitation de la Pilote du PRAPS de Normandie et chargée de mission Prévention et Promotion en Santé Publique sur le département de la Manche pour présenter l'ébauche du projet PASS Mobile
- Sollicitation de la coordination régionale des PASS pour présenter l'ébauche du projet PASS Mobile
- Sollicitation de la CPAM pour présenter l'ébauche du projet PASS Mobile
- Sollicitation de l'association les Marsoins, compte tenu de leur expertise dans la mise en œuvre des projets de lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé
- Invitation de la CPAM lors d'une réunion réunissant les potentiels porteurs de projet portant sur « l'aller-vers »
- Sollicitation des Mairies de Saint sauveur le vicomte, Bricquebec, Ste mère église, St pierre église, la Hague pour présentation du projet « Hors les murs »
- Sollicitation de l'URML pour présentation de l'ébauche du projet PASS Mobile

Grosso-modo, la PASS du CHPC se fixe comme feuille de route, le maillage territorial assez fin et pragmatique, permettant une couverture du territoire la plus complète possible.



CONCLUSION

L'équipe pluridisciplinaire de la PASS (interne et externe) maintient ses objectifs et ne cesse de s'adapter à la demande croissante et aux difficultés rencontrées notamment en ce qui concerne les procédures « sociales ».

« L'aller vers » est toujours en développement mais il reste encore des rencontres à effectuer afin d'atteindre les objectifs demandés.

En terme de prévention, il est encore à l'état de projet de pouvoir organiser des temps de rencontres sur le SAO notamment pour rappeler l'importance des gestes barrières, mais également intervenir sur des temps dédiés aux pansements / lavage des mains pour les patients qui ne viennent pas encore vers nous. Ces interventions se feraient en binôme IDE PASS et IDE EMPP pour renforcer la collaboration avec nos partenaires d'une part et permettre une approche directe à la parole d'autre part ce qui est parfois plus facile en passant par le soin « physique ».

L'année 2020, caractérisée par la crise sanitaire a mis en évidence l'importance de la PASS pour les personnes les plus fragilisées, souvent sans domicile, sans ressources et en rupture de soins.

En plus de son activité classique, la PASS du CHPC a été très fortement mobilisée en assurant le rôle de PASS pivot au niveau départemental.

Conformément aux directives ministérielles, la PASS du CHPC a maintenu ses activités et a su s'adapter pour :

- Prendre en charge et accompagner les personnes en situation de précarité, en réalisant des consultations en présentiel dans des espaces d'accueil repensés
- Superviser les acteurs du territoire par l'élaboration de procédures de PEC du public cible,
- Contacter quotidiennement les partenaires pour faire le point et l'accompagnement pédagogique des associations,
- Gérer les conventionnements avec les centres de desserrement et la coordination des informations avec les deux autres PASS du département.



BILAN FINANCIER 2020

LES MOYENS FINANCIERS ET LE COMPTE DE RESULTAT

DEPENSES			RECETTES	
NATURE		MONTANT	NATURE	MONTANT
Personnel médical		17 329	Recettes d'activité	
	etp			
<i>DUROY Emeline</i>	<i>PH temps plein</i>	<i>0,20</i>		
Personnel non médical		114 061		
	etp			
<i>LEFRANCOIS Marie</i>	<i>Adjoint adm</i>	<i>0,50</i>	Financement MIGAC	182 750
<i>DELAMARE Delphine</i>	<i>Assistante soc</i>	<i>1,30</i>		
<i>FLEURY Maud</i>	<i>IDE</i>	<i>0,75</i>		
<i>APELE Serge</i>	<i>Cadre</i>	<i>0,05</i>		
<i>BAHIER Virginie</i>	<i>Cadre</i>	<i>0,05</i>		
Fournitures médicales		2 641		
Fournitures hôtelières et générales		761		
Charges sur exercice antérieur et amortissement		39		
Charges induites	<i>taux : 20%</i>	33 708		
TOTAL DEPENSES 2020 :		168 538	TOTAL RECETTES 2020 :	182 750

RESULTAT 2020

: 14 212

LE RESULTAT ANALYTIQUE

Règles de répartition des charges affectées à l'action subventionnée

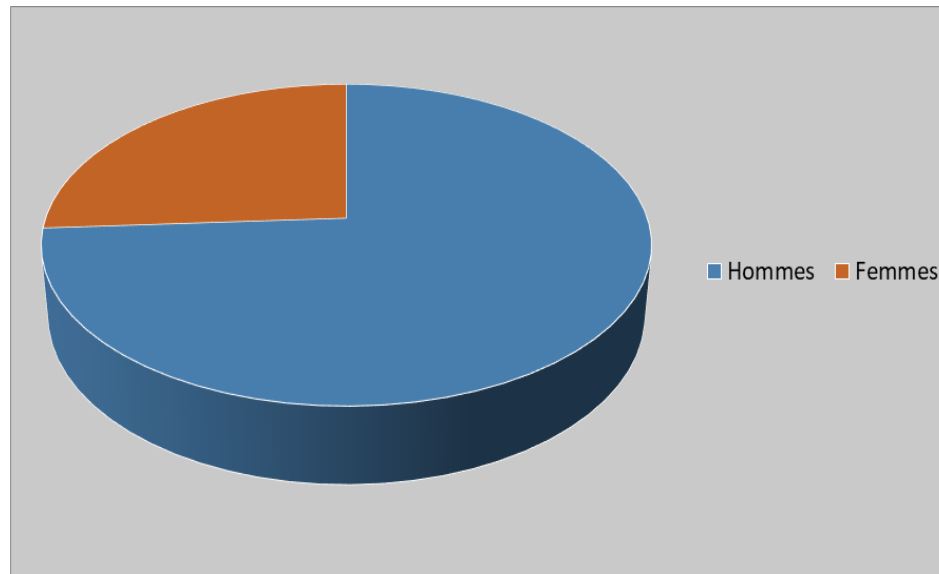
- 9,48% Temps médical
- 62,41% Temps non-médical
- 18,44% Charges indirectes
- 1,86 % Achat
- 0,021% Charges sur exercice antérieur et amortissement

Explication de l'écart éventuel entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté

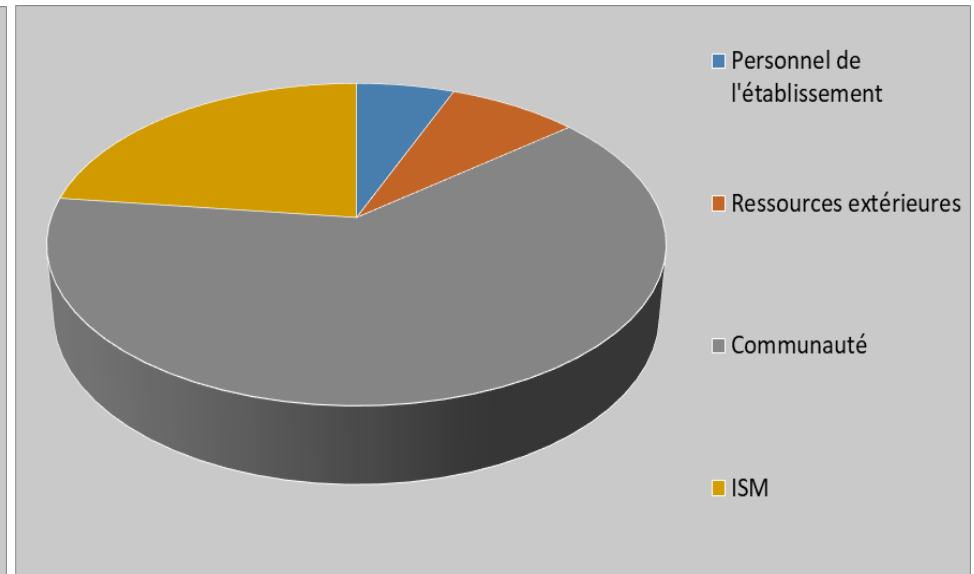


ANNEXES

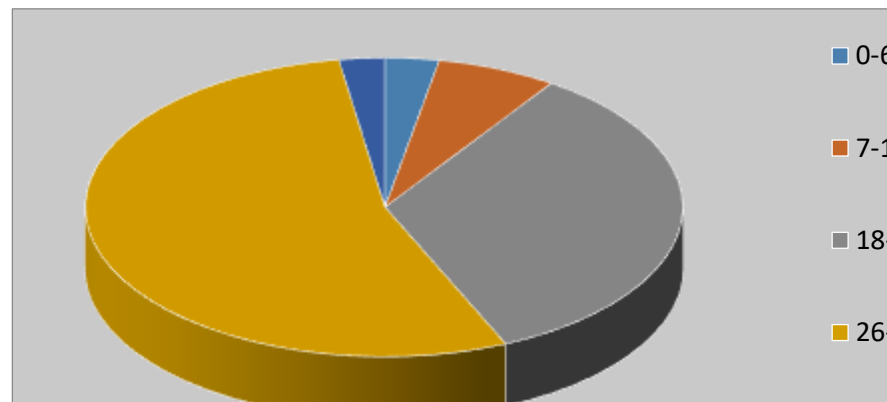
DONNEES GENERALES



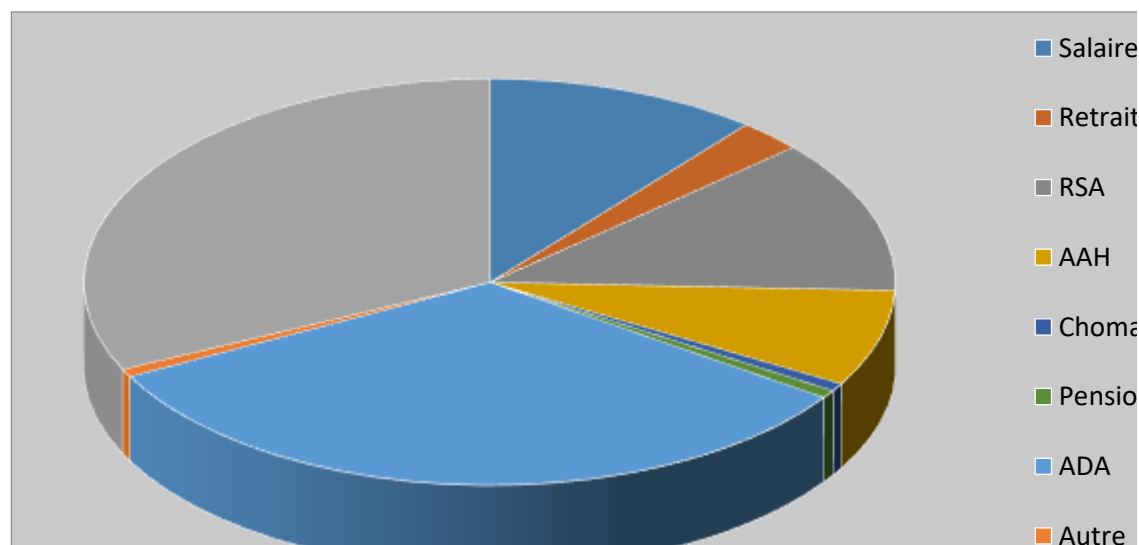
Personnes accueillies par genre



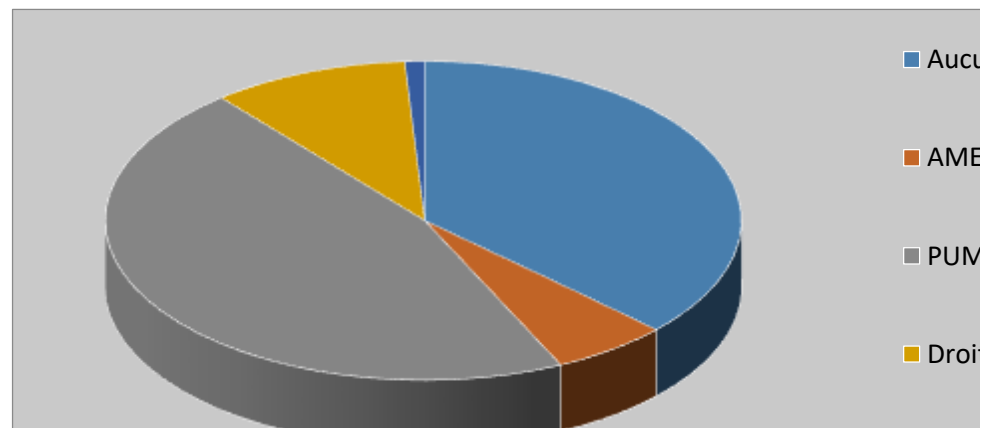
Sources d'interprétariat



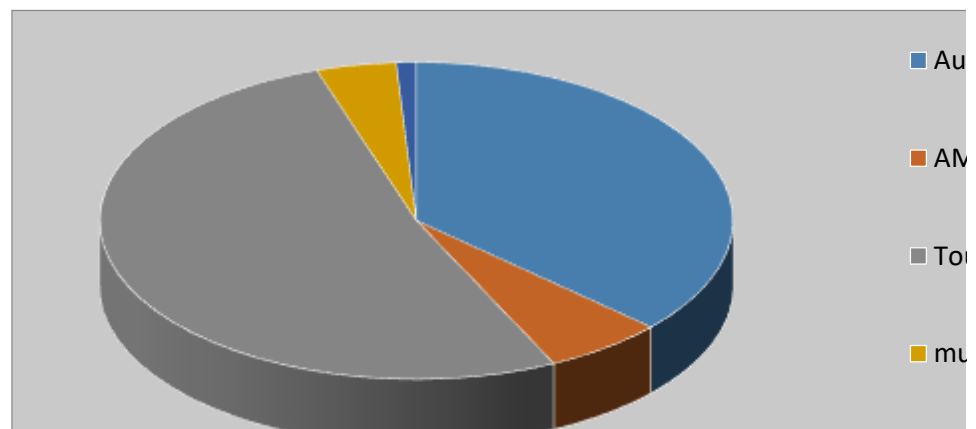
Personnes accueillies par tranche d'âge



Personnes accueillies par sources de revenus

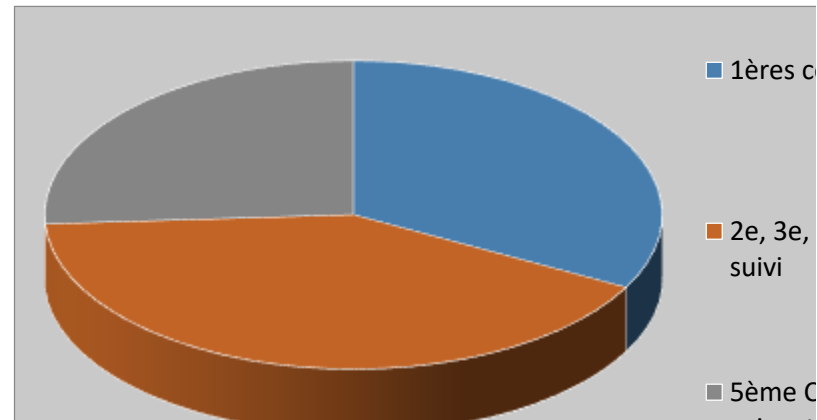


Couverture de Base

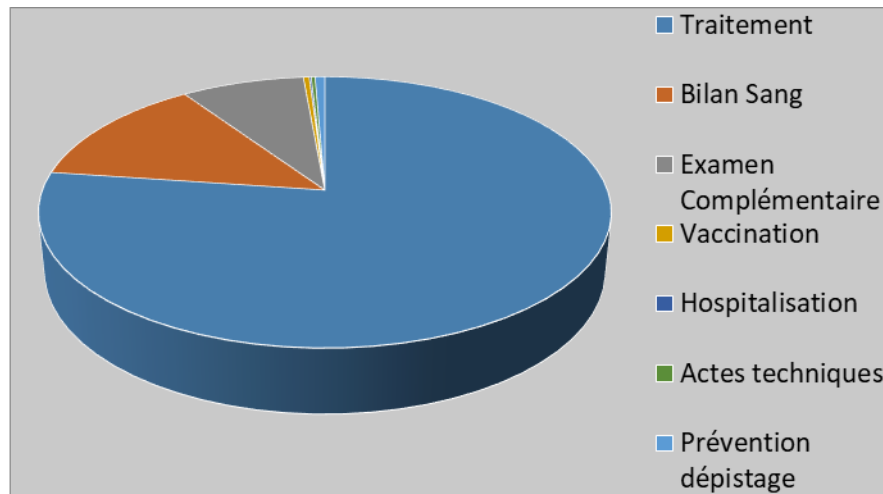


Couverture complémentaire

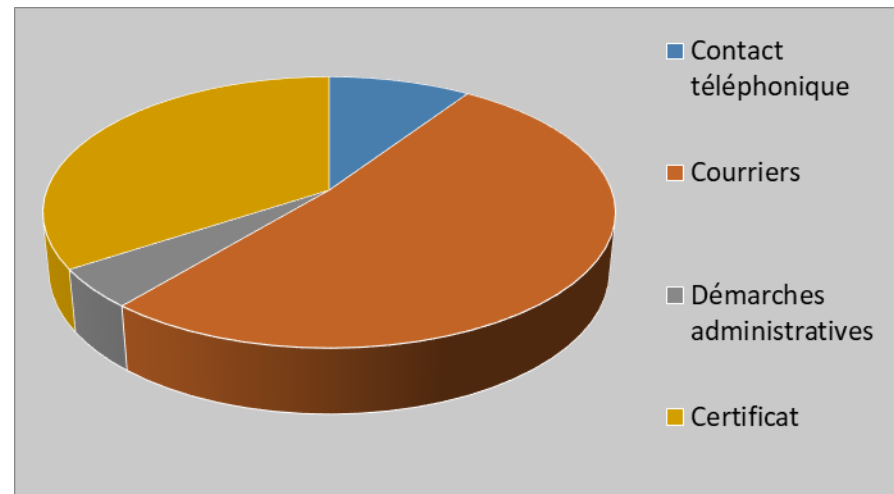
ACTIVITES MEDICALES



Consultations médicales adultes

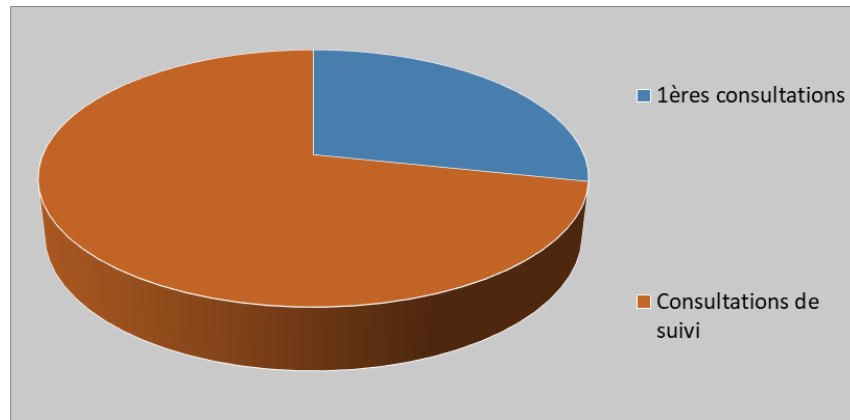


Actions médicales

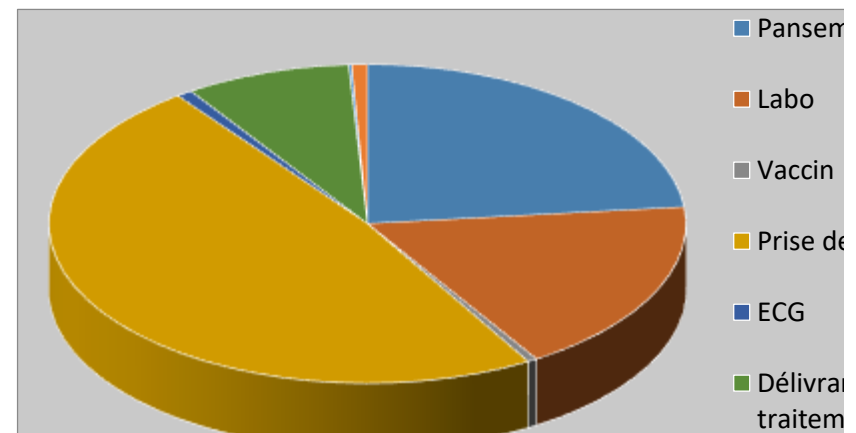


Démarches de coordination

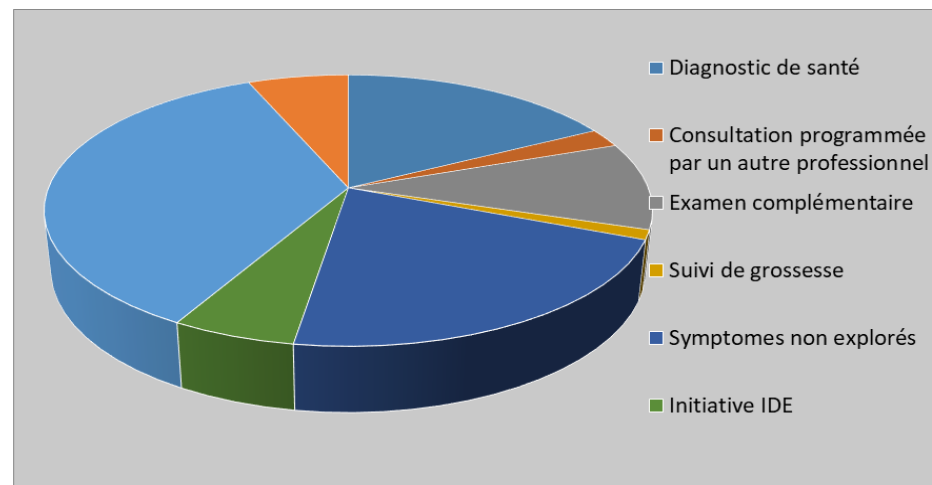
ACTIVITES INFIRMIERES



Consultations IDE

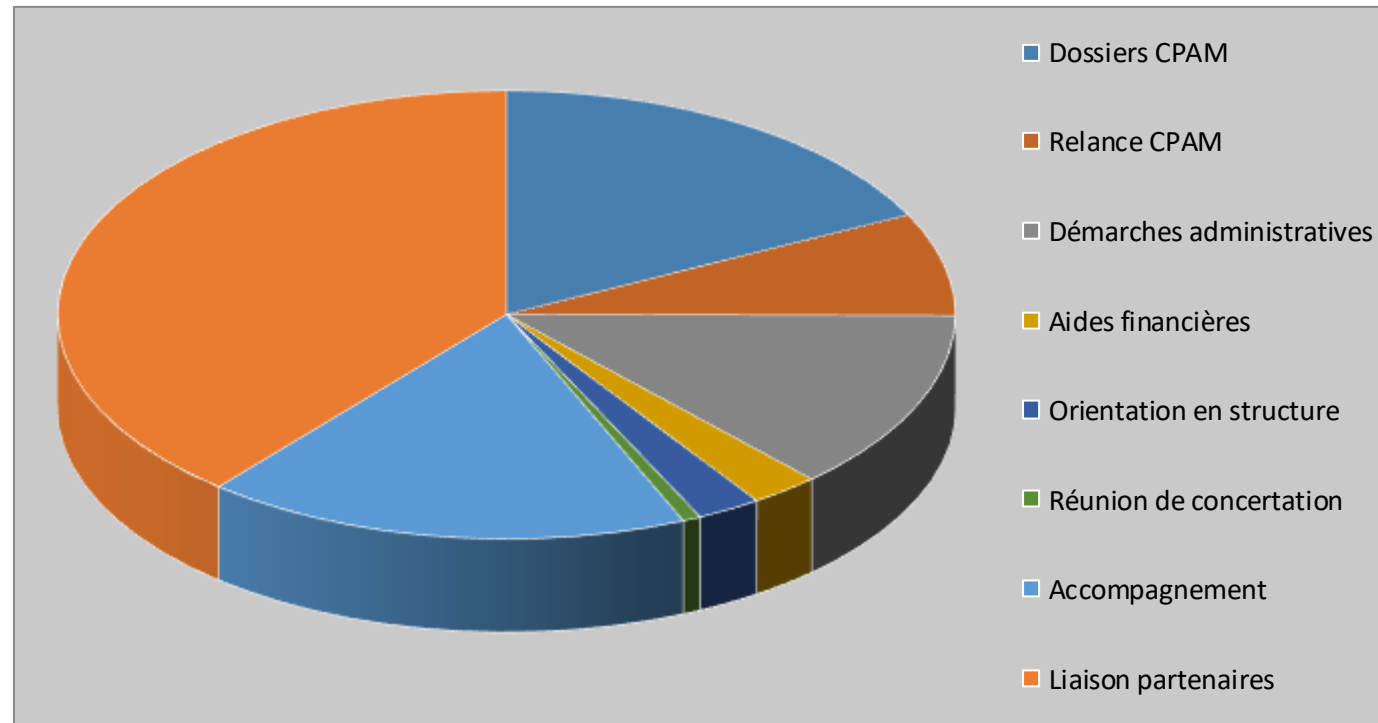


Actes IDE



Motif de recours

ACTIVITES SOCIALES



Actions sociales